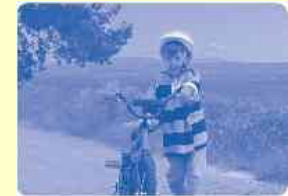


SPPPI-PACA



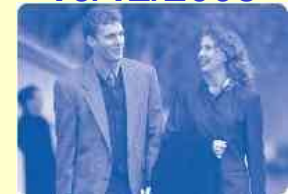
SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

PNSE2

P. Alesandrini

16/12/2008



La plan national santé environnement 2008 -2012

Philippe Alesandrini

DRASS

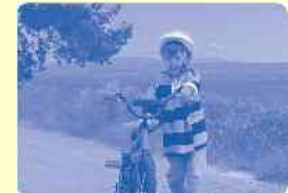
Le contexte international : OMS – UE - Europe

3ème conférence ministérielle en S E : Londres, 1999

- 43 pays dont la France s'engagent dans la mise en œuvre de plan d'action en santé environnement

4ème conférence de l'OMS sur l'environnement et la santé : Budapest, 2004

- La stratégie européenne constitue la contribution de la commission à la conférence de Budapest ;
- la France présente son premier PNSE.
 - Adoption d'un plan d'action européen pour E S des enfants



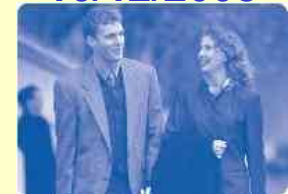
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

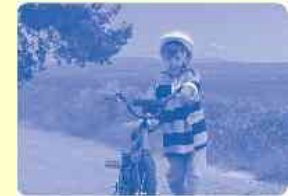
Intervenant

16/12/2008



Le contexte international : L'UE

- juin 2004 : plan d'action de l' U E 2004-2010 en faveur de l'environnement et de la santé qui se concentre sur la relation entre les facteurs environnementaux et :
 - les maladies respiratoires, l'asthme, les allergies des enfants ;
 - les problèmes de développement neurologique ;
 - les cancers des enfants ;
 - les effets des perturbateurs du système endocrinien
- initiative SCALE (Science, Children, Awareness, Legal instrument, Evaluation)



SPPPI-PACA
Commission
plénière

Titre de
l'intervention

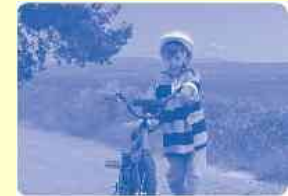
Intervenant

16/12/2008



Le premier PNSE

- Inclus dans les mesures de la stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003
- Un des plans de santé publique à renouveler tous les cinq ans (loi relative à la politique de santé publique, août 2004)
- Élaboration : comité d'orientation puis plan d'actions préparé par 4 ministères (santé, environnement, travail, recherche)
 - 45 actions
 - 12 prioritaires
 - une stratégie Française non focalisée sur les enfants



SPPPI-PACA

Commission
plénière

Titre de
l'intervention

Intervenant

16/12/2008



Une évaluation à mi-parcours

Remise du rapport - juillet 2007

- 60% des actions ont un avancement conforme
- 10% fortement retardées

Principales avancées :

- Émergence du thème santé environnement

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008



Une évaluation à mi-parcours

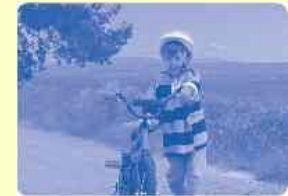
Principales critiques :

Manque d'indicateurs synthétiques de santé

- Évaluation difficile lorsque manque d'objectifs chiffrés ;
- Évaluation difficile des financements alloués;
- Faible implication des collectivités locales

Recommandations :

- Baser les objectifs du PRSE2 sur des éléments de diagnostic territorial
- Associer précocement tous les acteurs
- Veiller à la cohérence des différents plans

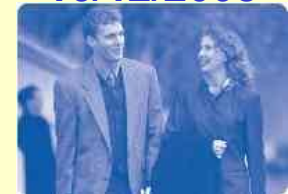


SPPPI-PACA
Commission
plénière

Titre de
l'intervention

Intervenant

16/12/2008



Contexte d'élaboration du PNSE 2 : Le Grenelle de l'Environnement

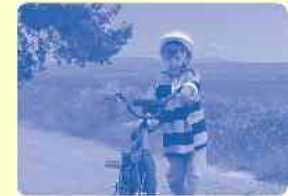
33 groupes de travail pour l'ensemble du
Grenelle

Groupe 3 du Grenelle consacré à la S-E

Groupe 20 à l'élaboration du PNSE 2

2 lois Grenelle :

- La loi de programmation qui présente les thèmes qui seront déclinés dans le PNSE 2
- La loi de transition environnementale

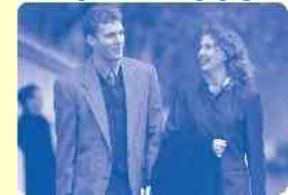


SPPPI-PACA
Commission
plénière

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008



Le PNSE 2 : Élaboration

Un groupe de travail présidé par le Pr Gentilini,
président de l'Académie de Médecine

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008

5 collèges représentés :

- État
- Élus
- Employeurs
- Salariés
- Associations



PNSE 2

Le PNSE 2 : Élaboration

8 groupes de Travail :

- Produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et substitution
- Air extérieur
- Air intérieur
- Populations vulnérables
- Habitat insalubre
- Points noirs environnementaux
- Eau et santé
- Recherche, formation, information, expertise, concertation

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008



Le PNSE 2 : Élaboration

En tenant compte

- Articulation avec les autres comités opérationnels du Grenelle ;
- Articulation avec les autres plans existants :
 - Plan cancer, PNNS, accidents de la vie courante, canicule, grand froid, santé travail, bruit, air, rareté de l'eau, radon, écophyto...
- Assurer la continuité des actions du PNSE 1
- Intégrer les recommandations de l'évaluation
- Avoir un résultat lisible et cohérent
- Adopter une démarche de santé publique

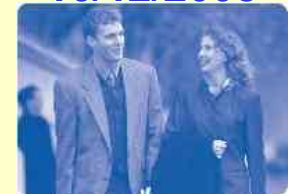


SPPPI-PACA
Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



Le PNSE 2 : Élaboration

Enjeux :

- Faire de la santé environnement un thème écologique central, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité ;
- Faire de la réduction de l'impact sanitaire de l'environnement sur la santé un objectif de santé publique

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008



Le PNSE 2 : Structure

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

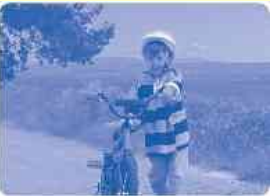
16/12/2008

Un thème structurant :

les inégalités environnementales

**Santé et Travail : un thème de santé environnement
majeur, décliné dans l'ensemble des problématiques**

Inégalités environnementales



SPPPI-PACA
Commission
plénière

Titre de
l'intervention

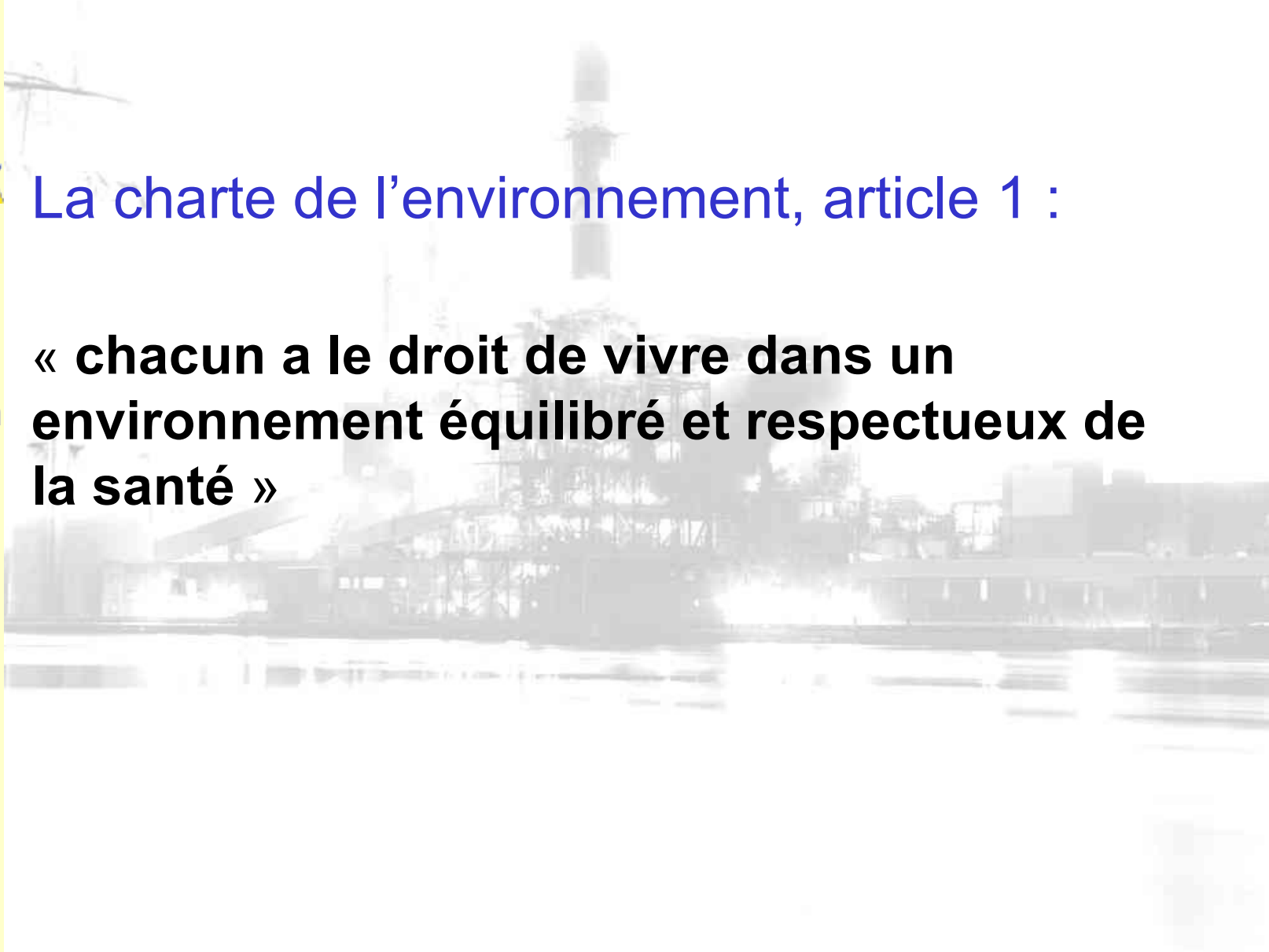
Intervenant

16/12/2008



La charte de l'environnement, article 1 :

« chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »



Inégalités environnementales

Inégalités géographiques : exposition hétérogène aux nuisances environnementales

- Inégale sensibilité à ces nuisances

Inégalités sociales : comportement, contexte économique et social, professionnel

Personnes vulnérables : âge, état de santé...



SPPPI-PACA
Commission plénière

Titre de l'intervention

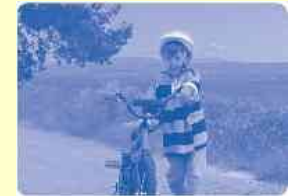
Intervenant

16/12/2008



Quatre axes

- Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires..)
- Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables
- Réduire les inégalités d'exposition (géographiques et sociales)
- Préparer l'avenir

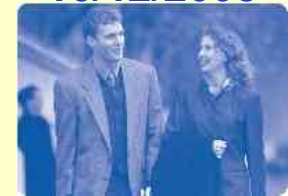


SPPPI-PACA
Commission
plénière

Titre de
l'intervention

Intervenant

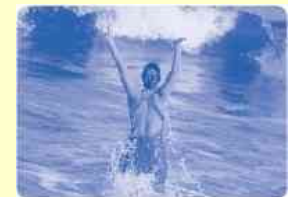
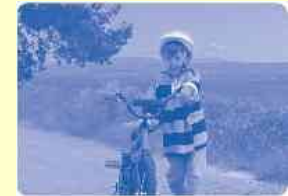
16/12/2008



1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.1 Réduire les émissions atmosphériques de particules

- **OMS : 30 000 décès prématurés dus aux particules**
- **Objectif PNSE 2 : réduction de 30% en 2015 des PM 10 et PM 2,5**
- **Mieux connaître la contamination en pesticides du compartiment aérien**



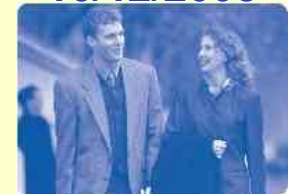
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.2 Développer un Plan Santé Transport

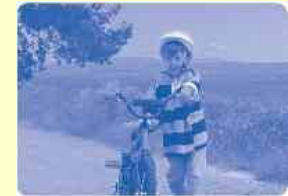
Concerne la route, les zones portuaires et aéroportuaires

Pollution atmosphérique

Bruit : marges de progrès

- Points noirs bruit

Transport alternatif



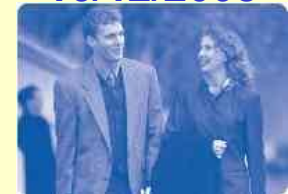
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.3 Concilier économie d'énergie et qualité de l'air intérieur.

Grenelle : réduction de la consommation énergétique des bâtiments

- Prendre en compte la qualité de l'air et la qualité acoustique
- Limiter les sources de contamination
- Interdire les CMR 1 et 2 dans les produits de construction et de décoration, étiquetage COV

Définition puis surveillance de la qualité de l'air intérieur (écoles...)



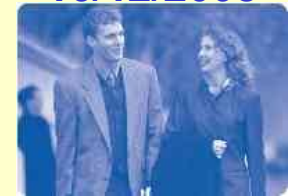
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008

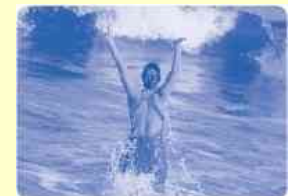
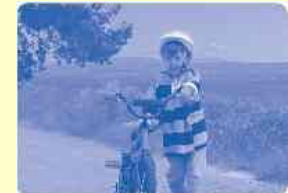


1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.4 Réduire l'exposition des travailleurs aux substances CMR

Incitation et aides à la substitution en favorisant le développement de procédés alternatifs :

- Diffusion de bonnes pratiques, de substitutions réussies...
- Développement des pôles de recherche, de compétitivité...



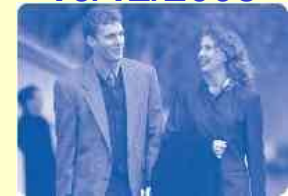
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.5 Réduire l'exposition aux cancérigènes d'origine naturelle présents dans l'environnement

UV : principale cause environnementale de cancer cutané. Augmentation de l'incidence chez l'homme de 5.9 % par an entre 1978 et 2000 en France et de 2.9 % par an pour la mortalité

- Interdiction des crèmes solaires inefficaces

Radon : 2^{ème} facteur de cancer du poumon derrière le tabac

- Poursuite du plan d'action radon

Amiante naturel



SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.1 Réduire l'exposition des enfants et des femmes en âge de procréer aux produits cancérigènes, neurotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

Réduire les expositions liées aux substances toxiques :

- éradiquer le saturnisme infantile
- renforcer la réglementation sur les produits destinés aux enfants
- renforcer les campagnes de contrôle sur certains produits
- développer l'information des utilisateurs sur les produits à usage domestique

Améliorer la qualité des bâtiments et des structures recevant des enfants

Identifier les établissements sensibles construits sur des sites pollués



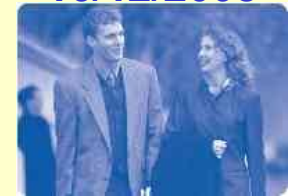
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



2 Protéger. la santé et l'environnement des personnes vulnérables

• 2.2 Protéger les personnes vulnérables

- L'allergie aux pollens touche 15 à 20% de la population française
- Le nombre de cancers liés à l'environnement varie selon les estimations de 15 (InVS) à 19% (OMS); à l'activité professionnelle de 4(CIRC) à 8,5% (InVS).
- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'hypersensibilité.

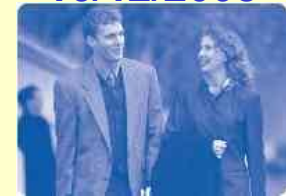
SPPPI-PACA

Commission
plénière

Titre de
l'intervention

Intervenant

16/12/2008



2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.3 Renforcer la lutte contre l'habitat indigne

400 000 à 600 000 logements relevant du parc privé sont indignes

Mettre en place un programme national de traitement de l'habitat indigne

Quantifier les logements présentant des dangers pour la santé

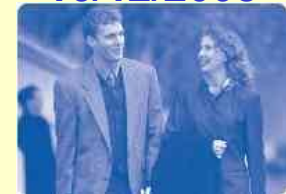
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



2. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

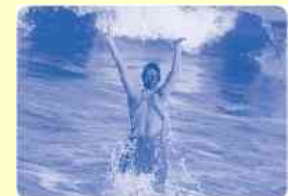
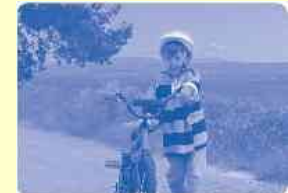
2.4 Prendre en compte les inégalités sociales

Développer des consultations de prévention

Lutter contre la précarité énergétique

Accès pour tous à l'eau potable, que l'on soit en mesure d'en payer le prix ou non

Accès à la connaissance, à l'information, aux moyens de prévention ou de protection ainsi qu'aux structures administratives



SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



3. Réduire les inégalités d'exposition géographiques

3.1 Garantir l'accès durable à l'eau potable à partir des ressources souterraines et de surface

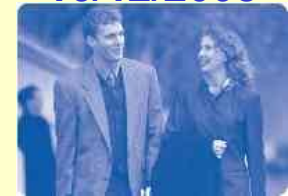
- Inégalité à gérer : 2% des unités alimentent 50% de la population, 50% des unités alimentent 2% de la population.
- Protéger de manière efficace la ressource (mise en place de communauté d'aires de protection, de politiques de réduction de rejets de substances dans l'eau),
- Restauration de la ressource
- Qualité de l'eau distribuée

SPPPI-PACA
Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



3. Réduire les inégalités d'exposition géographiques

3.2 Identifier et traiter les zones générant une surexposition potentielle de la population

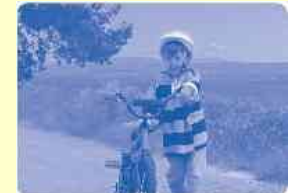
Gérer les zones connues susceptibles de conduire à une surexposition à des substances toxiques

Outils pour identifier les « points noirs environnementaux » dus à une surexposition à des substances toxiques ou à une exposition à de multiples nuisances (chimiques ou physiques)

Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Réhabiliter les cours d'eau et les zones littorales contenant des sédiments contaminés

Améliorer la gestion des boues de stations d'épuration



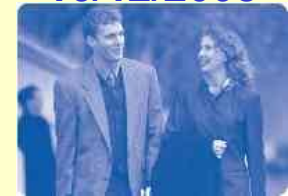
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



4. Préparer l'avenir

4.1 Renforcer la veille et la prévention vis-à-vis des risques émergents

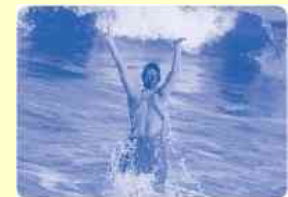
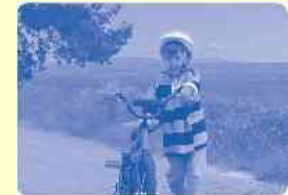
Développer un espace de concertation sur les risques émergents

Améliorer le dispositif d'alerte en Santé-Environnement

- Développer des indicateurs de surveillance
- Structurer des capacités d'alerte

Introduire une procédure de débat public pour les technologies potentiellement porteuses de risques

Améliorer la prévention sur les ondes électromagnétiques et les nanotechnologies



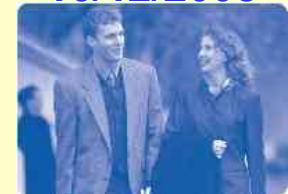
SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



PNSE 2

4. Préparer l'avenir

4.2 Améliorer la connaissance de l'impact de l'environnement sur la santé

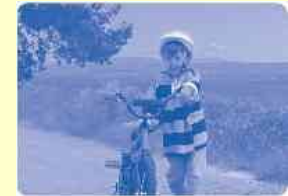
Afficher clairement le domaine Santé environnement travail dans les politiques scientifiques

Renforcer les moyens humains et financiers

Structurer et coordonner la recherche en Santé environnement travail;

Soutenir les axes de recherche prioritaires en santé environnement

Favoriser la recherche et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement



SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



4. Préparer l'avenir

4.3 Améliorer la concertation et l'expertise

Établir un code ou une charte de déontologie, utiliser un référentiel commun reconnu, responsabiliser des experts et des organismes d'expertise, créer un office (ou une cellule) de veille déontologique

Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail

Organiser et faciliter la contribution de la recherche aux activités d'expertise



SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



4. Préparer l'avenir

4.4 Améliorer la formation et l'information

Développer la formation en santé environnement dans l'enseignement supérieur et technique

Former les jeunes en santé environnement travail

Développer des outils d'information en santé environnement travail

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008



PNSE 2 : les engagements du Grenelle

Plusieurs engagements du Grenelle portés par le PNSE 2 :

- 138a : Réduction rejets et exposition aux substances les plus préoccupantes, par exemple le benzène, le mercure, le trichloréthylène et certains composés du chrome, pour l'ensemble des sources et des milieux. (Action 1.1-2)
- 138b : Adjonction d'un plan santé transport pour les véhicules (tous types), dont le renouvellement accéléré des flottes de véhicules. (Action 1.2)
- 138c : anticipation et prévention des risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement. (ensemble du plan)
- 138d : santé au travail. (ensemble du plan)
- 139 : Programme de biosurveillance de la population. (Action 4.2)

SPPPI-PACA

Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



PNSE 2 : les engagements du Grenelle

- 140 : Développer l'équité en santé-environnement en s'attaquant d'abord aux points noirs et en commençant par les enfants et les populations les plus sensibles ou les plus exposées. (ensemble du plan)
- 150 : plan particules : les effets cardio-vasculaires et respiratoires des particules fines sont maintenant connus : un objectif de $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ (PM 2,5) valeur cible en 2010 et obligatoire en 2015, soit une réduction de 30% par rapport à aujourd'hui. (Action 1.1)
- 241 : Achever l'inventaire des sites historiquement potentiellement pollués et le croiser avec captages d'eau et points d'accueil de populations sensibles; prioriser les actions pour 2010. (Action 3.2-3)
- 242 : Plan d'action sur la réhabilitation des stations-service fermées et des sites pollués orphelins. (Action 3.2-3)

SPPPI-PACA

Commission
plénière

Titre de
l'intervention

Intervenant

16/12/2008

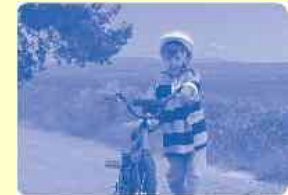


PNSE 2 : les engagements du Grenelle

- 150 : plan particules : les effets cardio-vasculaires et respiratoires des particules fines sont maintenant connus : un objectif de $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ (PM 2,5) valeur cible en 2010 et obligatoire en 2015, soit une réduction de 30% par rapport à aujourd'hui. (Action 1.1)

- 241 : Achever l'inventaire des sites historiquement potentiellement pollués et le croiser avec captages d'eau et points d'accueil de populations sensibles; prioriser les actions pour 2010. (Action 3.2-3)

- 242 : Plan d'action sur la réhabilitation des stations-service fermées et des sites pollués orphelins. (Action 3.2-3)



SPPPI-PACA
Commission plénière

Titre de l'intervention

Intervenant

16/12/2008



Calendrier

Mise en consultation du PNSE 2

Adoption du PNSE 2

2009 : élaboration du PRSE 2

SPPPI-PACA

**Commission
plénière**

**Titre de
l'intervention**

Intervenant

16/12/2008

